



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DE
PROFESSEURS DES ECOLES**

(C.R.P.E.)

SESSION 2024

RAPPORT DU JURY

DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

SOMMAIRE

Introduction

LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

I. Epreuve écrite disciplinaire de Français

II. Epreuve écrite disciplinaire de Mathématiques

III. Epreuve écrite d'Application

- Sciences et Technologie
- Histoire, Géographie, Enseignement Moral et Civique
- Arts

IV. Epreuve écrite en Langue Régionale d'Alsace

LES EPREUVES D'ADMISSION

I. Epreuve orale de Leçon

II. Epreuve orale d'Entretien

III. Epreuve orale facultative en Langue Vivante Etrangère

- Allemand
- Anglais
- Espagnol
- Italien

IV. Epreuve orale en Langue Régionale d'Alsace

INTRODUCTION :

A l'instar des années scolaires précédentes, les épreuves du CRPE de la session 2024 donnent lieu à un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les modalités et les exigences de ce concours.

Les préconisations et conseils apportés aux candidats pour leur préparation portent sur les épreuves d'admissibilité et sur les épreuves d'admission.

Le présent rapport contribue également à la construction d'une culture professionnelle partagée entre les membres du jury académique, à savoir correcteurs des épreuves écrites et membres des commissions pour les épreuves orales.

Les épreuves du CRPE de la session 2024 se sont déroulées les 3 et 4 avril 2024 au Parc des Expositions de Colmar pour la majorité des candidats et sur le site du Canopé de Strasbourg pour les candidats qui bénéficiaient d'aménagements ainsi que pour les candidats inscrits en Langue Régionale d'Alsace.

LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

I. EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

- Durée : 3 heures
- Coefficient 1

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;*
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;*
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.*

Elle s'est déroulée le mercredi 3 avril 2024 de 14h00 à 17h00, au Parc des Expositions de Colmar pour la majorité des candidats.

Le calendrier des corrections s'est étalé du jeudi 11 au lundi 15 avril 2024. Ainsi, après un premier temps de cadrage et d'harmonisation destiné à l'ensemble des correcteurs organisé à distance, les corrections sur copies dématérialisées se sont déroulées sans difficulté particulière.

Centrée sur les connaissances des candidats dans le domaine disciplinaire du français, l'épreuve se décline en trois parties distinctes :

- Etude de la langue (7 points) ;
- Lexique et compréhension lexicale (4 points) ;
- Réflexion et développement (9 points).

Les correcteurs ont apprécié le sujet proposé aux candidats, tant pour les qualités stylistiques du texte dont le sujet est en lien avec une réflexion, des contenus et des pratiques qui doivent concerner de futurs enseignants que pour le caractère abordable des questions de langue. Le sujet de réflexion facilitait la convocation d'exemples littéraires variés.

Au final, le bilan fait apparaître très peu de notes éliminatoires (moins de 2%) et un nombre important de bonnes copies, 20% d'entre elles se voyant attribuer une note globale égale ou supérieure à 15.

Première partie : Etude de la langue

Dans le détail des exercices proposés, les correcteurs ont identifié les éléments saillants suivants :

La question 1 portant sur l'identification des modes et temps verbaux a été globalement bien traitée, les candidats témoignant visiblement de bonnes connaissances dans le domaine. De malencontreuses confusions subsistent néanmoins entre l'imparfait, le futur simple et le conditionnel présent : déjà fréquentes lors de la session 2023, celles-ci restent difficilement acceptables chez des candidats se destinant au métier de professeur. Plusieurs candidats ont bien identifié le conditionnel présent comme un temps de l'indicatif.

L'identification des sujets des verbes soulignés dans la question 2 (nature et fonction) n'a pas posé de difficultés significatives à la grande majorité des candidats. Certaines erreurs inquiétantes viennent toutefois émailler quelques copies : incapacité à identifier un sujet dès lors qu'il ne s'agit pas d'un pronom personnel ou d'un groupe nominal, confusion entre verbe et nom commun, pronom objet 'me' analysé comme sujet du verbe... Des formulations très fautives, du type « le sujet est COD » témoignent parfois d'une absence de connaissances ou de réflexion sur le fonctionnement de la langue.

Dans la question 3, l'analyse des emplois de la virgule reste globalement approximative et peu pertinente chez de nombreux candidats : tant dans le registre syntaxique que stylistique, les candidats auraient gagné à mobiliser des exemples précis en appui de leurs propos.

La question 4 proposait d'indiquer la fonction de groupes de mots en précisant une manipulation permettant d'identifier celle-ci. De nombreux candidats n'ont considéré que la première partie de la question, avec parfois une maîtrise très approximative de la terminologie grammaticale (« objet circonstanciel de lieu », « proposition conjonctive complétive circonstancielle »). Le processus de manipulation est peu connu : la majorité des candidats montrent des difficultés à opérer les manipulations attendues (notamment la pronominalisation et l'encadrement), se contentant fréquemment de poser la question « *quoi ?* » pour identifier le COD.

La réécriture de phrase en introduisant une proposition subordonnée proposée par la question 5 a globalement été correctement réalisée par les candidats mais l'identification de la fonction de celle-ci, seconde partie de la question, a souvent posé des difficultés qui témoignent de connaissances insuffisamment assises.

Au-delà de ces difficultés spécifiques à certaines copies, le jury souligne la bonne qualité générale de la préparation à cette première partie mais souhaite attirer la vigilance des futurs candidats sur les points suivants :

- S'assurer de la bonne compréhension des consignes proposées, sans en éluder certains aspects ;
- Porter toute l'attention nécessaire à la rédaction des réponses en termes de lisibilité, d'argumentation, de syntaxe. Il apparaît nécessaire de soigner les explications et justifications demandées qui permettent d'augurer d'une capacité à verbaliser avec clarté auprès de futurs élèves ;
- Approfondir la terminologie grammaticale en s'appuyant notamment sur le guide terminologique ([La grammaire du français](#)) et le guide pour l'enseignement des fondamentaux Eduscol ([Enseigner la grammaire du CP à la 6^{ème}](#)) afin d'asseoir les connaissances de fin de cycles 3 et 4 ;
- S'entraîner à l'exercice d'analyse grammaticale d'une phrase complexe, au repérage de ses constituants. Les processus de manipulation conduisant notamment à l'identification des fonctions des mots et groupes de mots, constituent une compétence attendue d'un professeur et doivent à ce titre être parfaitement maîtrisés.

La connaissance de la classification grammaticale, de la valeur des temps verbaux, du concept de proposition sont des attendus incontournables de cette partie de l'épreuve.

Deuxième partie : Lexique et compréhension lexicale

La deuxième partie de l'épreuve de français fait apparaître une bonne réussite globale même si on peut regretter qu'un nombre significatif de candidats ne connaissent pas le sens du mot *apatride* ou ne soient pas en mesure d'en déduire le sens par une approche morphologique ou sémantique en contexte (question 1). Les meilleurs candidats ont pris le temps d'analyser le mot (*apatride* ou *baladent*) et de montrer la singularité de son usage en contexte, par contraste avec son usage habituel.

Dans la réponse à la question 2, très réussie par les candidats, quelques confusions apparaissent néanmoins dans les copies entre les concepts de « *famille de mots* » et de « *synonyme* ».

La question 3 proposait aux candidats de procéder à un relevé de procédés lexicaux caractérisant le travail de l'écrivain en en justifiant le choix. Dans le traitement de cette question, les candidats se sont trop souvent contentés de relever certaines figures de style sans toutefois, ou trop rarement, les commenter ou les interpréter. Les justifications proposées sont fréquemment redondantes et imprécises, conduisant de fait à des réponses partielles.

Le jury propose aux candidats de porter une attention particulière aux préconisations suivantes :

- Travailler davantage le lien entre compréhension lexicale et intention de l'auteur. Au-delà de leur simple relevé, s'attacher à expliciter les effets littéraires en lien avec le sens du texte et l'effet sur le lecteur ;
- Clarifier les notions lexicales : *famille de mots*, *synonyme*, *champ lexical*, ... ;
- Se doter des outils pour conduire une compréhension en contexte avec méthode.

Troisième partie : Réflexion et développement

L'activité rédactionnelle proposée dans cette troisième partie fait apparaître des écarts très importants entre d'excellentes copies, qui savent à la fois répondre au sujet par des idées variées et claires en apportant de nombreux exemples à leurs arguments et des copies qui montrent des confusions, des idées superficielles, et des exemples peu pertinents ou peu nombreux.

Malgré un sujet abordable et portant sur un texte jugé intéressant dans la perspective de candidats s'orientant vers un métier intellectuel, la majorité des copies souffre d'une pauvreté dans l'analyse du texte support comme dans la réflexion argumentée.

Le texte contemporain de Lola Lafon (*Quand du découvriras cette chanson*, 2022) soulevait des interrogations sur les pouvoirs de l'écriture. Les meilleures copies ont permis aux candidats d'explorer les pouvoirs de l'écriture à la fois pour s'inscrire dans le monde, se construire intellectuellement, se mieux connaître et développer une dimension artistique.

Si les pouvoirs acquis ou développés par le scripteur par l'écriture ont été globalement bien cernés, les pouvoirs du texte sur le lecteur ont été beaucoup moins bien perçus et évoqués. De manière surprenante, rares sont les candidats qui ont su développer la place de l'écriture dans le métier d'enseignant auquel ils se destinent.

De trop nombreux candidats se sont contentés, malgré la consigne qui les invitait à s'appuyer sur leurs réflexions et lectures personnelles, de recourir au seul texte de Lola Lafon, au risque, très fréquent, de manquer de mise en perspective et de profondeur dans leur production. Les correcteurs se sont ainsi montrés très surpris de découvrir des copies sans même une seule référence à un autre ouvrage. Lorsque des références ont été proposées, leur seule présence ne peut suffire à garantir leur pertinence ni leur justesse : le catalogue des exemples choisis recourt de manière trop systématique à une culture littéraire scolaire ou de jeunesse (*Harry Potter*, *Journal d'Anne Frank*, *Demain dès l'aube* de Victor Hugo, ...) parfois erronée (« *les Misérables* de Zola ») ou trop généraliste (« *Star Wars* »). Dans un concours de recrutement de professeurs, les correcteurs attendent un choix d'exemples plus littéraires permettant de prendre la mesure de la culture générale des candidats.

Les correcteurs pointent en outre de fréquentes maladroites méthodologiques concernant l'équilibre entre les parties, certaines copies présentant notamment une conclusion d'une taille démesurée. Une planification insuffisante semble parfois pouvoir expliquer un nombre non négligeable de copies inachevées, ne présentant pas une rigueur suffisante ou incapables de conduire un raisonnement à son terme.

La qualité de la rédaction apparaît globalement en progrès : les erreurs grammaticales et orthographiques massives sont moins présentes dans les productions écrites, les tournures familières restant par ailleurs trop présentes.

Le jury propose aux futurs candidats de s'appuyer sur les préconisations suivantes :

- S'assurer d'une bonne compréhension du sujet pour s'assurer d'en bien traiter toutes les facettes ;

- Elaborer un plan détaillé au brouillon, centré sur le sujet, afin de se prémunir des digressions qui tendent vers le hors-sujet ;
- Mettre les références (avec titre et auteur) au service du propos : apprendre à développer un argumentaire à partir des exemples choisis ;
- Prévoir un temps de relecture en fin de rédaction, indispensable pour corriger syntaxe et orthographe et faciliter la lecture ;
- Développer sa culture littéraire, l'enrichir par des lectures personnelles dans le champ du répertoire littéraire contemporain.

II. EPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE DE MATHEMATIQUES

Durée : 3 heures

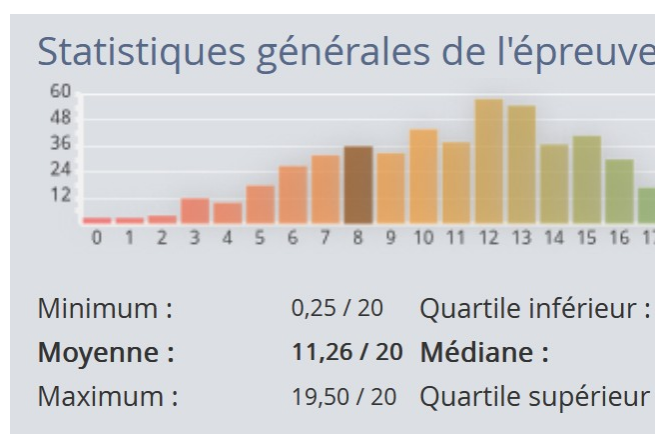
Coefficient 1

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le jury a pris soin de construire un barème discriminant sur les points les plus essentiels à l'exercice du métier d'enseignant dans le premier degré afin de valoriser les candidats montrant des compétences solides sur les fondamentaux. Cela peut constituer une ligne directrice dans la manière dont les futurs candidats s'engageront dans leur préparation.

Les cinq exercices qui composent le sujet touchent des domaines variés des mathématiques tels que : Statistiques, probabilités, grandeurs et mesures, arithmétique, géométrie du triangle, calcul littéral algorithmique et programmation (langage Scratch) ; les six compétences mathématiques ont été mobilisées de façon plutôt équilibrée.



Comme les années précédentes, le jury souligne la qualité de la présentation des copies. Les candidats ont globalement explicité leurs démarches de façon claire.

Exercice 1

- moyenne 13,1 (ramenée à 20 points) • écart type 4,7

Le premier exercice invitait dans sa première partie à exploiter à partir d'une situation contextualisée la formule du volume d'un cylindre en fonction de sa hauteur ; les registres graphiques et algébriques étaient mobilisés.

La deuxième partie invitait à se saisir d'indicateurs statistiques (médiane, moyenne, étendue).

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

- Confusion entre aire latérale d'un cylindre et aire de sa base ;
- Méconnaissance du vocabulaire et des paramètres statistique (confusion entre moyenne et médiane) ;
- Difficulté à modéliser une situation concrète par une fonction. Plusieurs questions demandent des résultats arrondis à une précision donnée. Des erreurs à ce niveau sont pénalisantes. Des confusions ont été observées dans la conversion des cm³ en L., entre valeur exacte et valeur arrondie.

Conseils à apporter aux candidats :

- La longueur du cercle, le volume d'un cylindre font partie de la culture mathématique. Ces formules, au programme du cycle 3 et du cycle 4, doivent être maîtrisées ;
- Formuler une réponse précise au regard de la formulation de l'énoncé : les grandeurs et mesures sont parfois mal manipulées. Les unités doivent clairement apparaître dans les conclusions aux questions posées. Le travail des unités et des conversions est un incontournable dans les contenus à enseigner.

Exercice 2

- *moyenne 9 (ramenée à 20 points) • écart type 5*

Cet exercice qui a été l'un des exercices les moins réussis par les candidats : nécessitait de maîtriser diverses formes de raisonnements, et d'avoir une bonne connaissance de la nature des nombres.

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

- Méconnaissance de l'écriture générique d'un nombre impair et de celle de deux nombres impairs consécutifs a été particulièrement mal traitée ;
- La démonstration géométrique s'est très peu appuyée sur le coefficient d'agrandissement ou les propriétés liées aux triangles semblables ;
- Confusions sur la définition et caractérisation des nombres entiers ou décimaux ;
- Si un contre-exemple suffit à démontrer qu'une affirmation est fausse par contre, une multitude d'exemples ne suffit pas à démontrer qu'une affirmation est vraie ;
- Quelques candidats n'ont pas compris l'inclusion des ensembles de nombres ($\mathbb{D}$ inclus dans $\mathbb{Q}$) et appliquent le raisonnement suivant : « Si un nombre est décimal, alors il ne peut pas être rationnel » ;
- Méconnaissance des relations entre les nombres, et ancrage d'idées reçues : le résultat d'une division doit forcément être inférieur au dividende (en s'appuyant notamment sur le raisonnement suivant : « chercher un quotient revient à partager une quantité en plusieurs parties égales ») ;
- Lors de l'utilisation du théorème de Thalès, le parallélisme n'a quasiment jamais été démontré.

Conseils à apporter aux candidats :

- Connaître et vérifier les conditions d'application des théorèmes de géométrie ;
- Connaître la définition et les propriétés de triangles semblables ;
- Avoir une connaissance fine de la nature des nombres et des inclusions entre les différents ensembles de nombre.

Exercice 3

- *moyenne 14 (ramenée à 20 points) • écart type 5*

Cet exercice, plutôt bien réussi par les candidats, composé de trois parties invitait dans un premier temps à la production d'un patron d'un cube, puis au calcul de probabilités pour une expérience aléatoire classique (lancer de deux dés bien équilibrés).

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

- Absence de schéma pour dénombrer, de justification de l'équiprobabilité ;
- Confusion entre patron et perspective cavalière d'un cube.

Conseils à apporter aux candidats :

- Définir et représenter l'univers associé à une expérience aléatoire faire référence à l'équiprobabilité même si elle est implicite ;
- Justifier les réponses, ne pas se contenter d'un résultat ;
- Utiliser des tableaux à double entrée pour représenter une expérience aléatoire se composant de deux expériences indépendantes.

Exercice 4

- *moyenne 14 (ramenée à 20 points) • écart type 5*

Cet exercice, contextualisé par une piste d'athlétisme invitait au calcul des vitesses moyennes et de distances, le candidat était amené à développer des raisonnements à partir des propriétés du cercle et du triangle rectangle et nécessitait une bonne maîtrise de l'utilisation du tableur.

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

- Des erreurs sur le calcul des dimensions en vraie grandeur à partir de l'échelle donnée ;
- Confusion des formules de calcul (périmètre d'un cercle et aire du disque) ;
- Erreurs de compréhension des arrondis demandés ;
- Des erreurs d'échelle ;
- Des erreurs dans les calculs liés aux pourcentages ;
- Méconnaissance de la syntaxe de base des formules d'un tableur.

Conseils à apporter aux candidats :

- Laisser une trace de leur production, même incomplète ;
- S'appuyer sur un schéma ou une représentation leur permettant d'illustrer leur raisonnement ;
- Connaître les principales fonctionnalités et la syntaxe d'un tableur.

Exercice 5

- moyenne 8 (ramenée à 20 points) • écart type 4,7

Cet exercice, évité par un quart des candidats, a été le moins réussi :

La situation proposée s'appuyait sur un géoplan (carré en bois où sont plantés des picots) pour amener les candidats à modéliser une situation de patterns ;
l'appropriation de l'énoncé, la modélisation par une expression littérale, la maîtrise du langage de programmation scratch ont été déterminants.

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

- On note chez certains candidats une méconnaissance de ce qu'est un géoplan ou un carré bordé ;
- Beaucoup de candidats ont justifié la validité de l'expression proposée dans la question 3 en la testant sur 2 cas particuliers ;
- Très peu de candidats ont modélisé la situation problème par une inéquation ;
- Les questions relatives à l'utilisation du langage de programmation scratch ont été largement évitées ;
- Plusieurs candidats ont considéré que le nombre de carré pouvant être tracés était proportionnel aux nombres de picots et ont traité la partie A de l'exercice avec des techniques de résolution liées à la proportionnalité (produit en croix, coefficient de proportionnalité...).

Conseils à apporter aux candidats :

- Travailler le domaine de l'algorithme et maîtriser la programmation en langage Scratch ;
- Connaître les définitions des figures géométriques au programme du cycle 4 ainsi que leurs propriétés ;
- Simuler par un dessin à la main l'exécution de l'algorithme : un dessin peut également être un support pour - expliquer une démarche pour ensuite obtenir une formule générale.

III. EPREUVE ECRITE D'APPLICATION

- Durée : 3 heures
- Coefficient 1

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- Sciences et Technologie ;
- Histoire, Géographie, Enseignement Moral et Civique ;
- Arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

• SCIENCES ET TECHNOLOGIE

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

L'épreuve consiste en l'analyse et/ou la conception d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans leur dimension expérimentale. Elle comporte des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat et des questions permettant d'évaluer la capacité du candidat à analyser ou proposer des séquences pédagogiques à caractère scientifique à l'école primaire.

Contexte

L'épreuve de sciences et technologie du CRPE 2024 porte sur l'escrime, une discipline des jeux olympiques 2024, en France. Le sujet permet d'aborder différents aspects liés à la physiologie du sportif, aux aspects technologiques développés dans la détection des touches ainsi qu'aux propriétés physiques des matériaux présents dans l'équipement du sportif. Ces thématiques parcourent ainsi des notions relatives aux trois disciplines, sciences et vie de la Terre, physique-chimie et technologie.

Au total, 293 candidats sur 655 ont choisi cette épreuve, soit 45 % des candidats présents à l'écrit. La moyenne pour le concours externe est de 13,9 sur 20 soit une réussite à l'épreuve jugée satisfaisante.

Remarques générales

Dans les domaines abordés, le sujet n'exige pas de connaissances techniques qui sont au-delà de celles attendues au cycle 4. Si quelques copies démontrent de solides connaissances disciplinaires, les candidats font dans l'ensemble preuve d'une culture et d'une maîtrise scientifique qui peine à être réinvestie dans les questions d'ordre pédagogique. Les notions scientifiques à l'étude au cycle 4 constituent un socle fondamental de représentations scientifiques qu'il est nécessaire de maîtriser et de pouvoir interroger, afin de développer l'apprentissage des sciences et techniques au premier degré de façon juste et éclairée.

Le sens des notions à maîtriser ne doit pas prêter à confusion sous peine de rencontrer des difficultés à se projeter dans la réalité d'une classe.

Il est également nécessaire de pouvoir anticiper les capacités mise en œuvre chez les élèves dans les contextes d'études proposées : la maîtrise des savoirs est indissociable de la maîtrise des capacités mises en jeu pour leur acquisition. On attend du futur enseignant que la maîtrise des concepts scientifiques lui permette de pouvoir analyser les capacités transversales travaillées dans le processus d'apprentissage afin de mieux maîtriser les enjeux de l'activité à suggérer ou à analyser. C'est sur cette réflexion que les liens avec les autres domaines disciplinaires doivent être envisagé (mathématiques, maîtrise de la langue, EPS...). Dans le cas contraire, les développements peuvent conduire à des imprécisions ou remarques éloignées de l'objectif de l'étude proposée et induire des contre sens. La capacité de rédiger de façon concise est un indicateur surveillé qui a été sanctionné lors de réponses longues mais approximatives.

Un point d'attention est également à souligner sur la manipulation d'expressions algébriques, sur les calculs et la grandeur étudiée.

Ces aspects sont fondamentaux pour construire les apprentissages au premier degré dans la perspective de leur développement au cycle 3 et 4.

Remarques par exercice

Les principales erreurs relevées dans la première partie 1 du sujet portent sur :

- Les différents types de transformation des aliments lors de la digestion ;
- Les explications de la non mixité du sang riche en oxygène.

Dans la partie 2, les lacunes constatées portent sur :

- L'analyse des documents techniques.

Dans la partie 3, les erreurs ont principalement porté sur :

- L'identification de la nature des énergies mise en jeu au moment de la touche ;
- La reconnaissance d'un dipôle électrique et son fonctionnement ;
- La définition d'une problématique par les élèves dans un contexte précisé ;
- Le calcul du volume du métal à partir de la masse volumique et de la conversion des grandeurs physique appropriée.

Conseils d'ensemble sur cette épreuve

L'épreuve de sciences et technologie nécessite de maîtriser les contenus des programmes en vigueur au cycle 3 et ceux du cycle 4 dans les trois domaines des SVT, technologie et Physique Chimie. C'est un

programme conséquent qui nécessite un investissement important pour maîtriser toutes les notions abordées. Les sujets proposés sont équilibrés dans ces trois champs disciplinaires. La préparation ne consiste pas seulement à être capable de se positionner à un niveau de réussite attendu au DNB dans ces domaines, mais de prendre le recul nécessaire sur les notions attendues pour être en mesure de choisir leur mise en œuvre de façon pertinente et juste, progressivement du cycle 1 au cycle 3.

La réussite à l'épreuve de sciences contribue à la réussite à l'examen mais l'enjeu d'une préparation minutieuse va bien au-delà car elle permettra d'inscrire au fil des enseignements le langage scientifique de façon décomplexée et contemporaine.

Deux aspects sont à considérés pleinement :

- La maîtrise des savoirs, définitions, représentations associées ;
- L'analyse, donc le choix, des capacités engagées dans la mise en œuvre avec les élèves. Ainsi l'entrée par les connaissances doit être réfléchie à l'aune des capacités qui les mobiliseront sans se restreindre à l'unique une mémorisation des concepts.

Ces deux aspects interviennent dans la conception des séances d'apprentissages dans des registres variés comme :

- La formulation et l'appropriation des questionnements par les élèves ;
- La méthode de communication ;
- La place de la pratique expérimentale au cœur de ces disciplines et son intérêt ;
- L'engagement des élèves dans les tâches proposées ;
- L'identification des capacités transversales présentes dans la mise en œuvre de démarches scientifiques et techniques et facilitant la mise en œuvre des ponts entre champs disciplinaires ;
- L'importance des traces de élèves et de leur analyse ;
- La place de la structuration des acquis et l'évaluation des séquences d'apprentissage au-delà d'une approche qui se limiterait à répondre à des questions notionnelles.

Sur le plan pédagogique et didactique, les candidats veilleront à :

- Maîtriser les démarches scientifiques et technologiques de manière appliquée, adaptée au contexte d'une classe, et non pas seulement sur un plan théorique ;
- Accorder à l'enseignement de la technologie toute l'attention que ce domaine nécessite, dans toutes ses spécificités, y compris les éléments de programmation ;
- Eviter des approches trop généralisantes concernant l'éducation au développement durable, à la santé ou à la démarche de projet ;
- Analyser des productions d'élèves, y identifier des erreurs et proposer des modalités de remédiation ;
- Savoir identifier une problématique scientifique avant de s'engager dans un protocole expérimental ;
- Intégrer cet enseignement dans un environnement plus large (sciences participatives, liens avec les structures scientifiques muséales, échanges avec la recherche et les partenaires scientifiques, sorties sur le terrain...).

En conclusion

L'épreuve de sciences et technologie du CRPE permet d'identifier des candidats qui disposent d'une bonne culture scientifique, qui parviennent à se projeter de manière réaliste dans une déclinaison pédagogique qui fasse sens et qui parviennent à établir des liens avec d'autres domaines d'apprentissage.

• HISTOIRE, GEOGRAPHIE, ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

197 candidats au total, sur 261, ont choisi de composer en histoire-géographie-EMC dans le CRPE externe

public et au titre du second concours interne. 49 candidats ont fait ce choix pour le concours 3^e voie, et 17 au titre du concours en langue régionale d'Alsace (LRA). 11 copies se sont vu attribuer une note éliminatoire. Globalement les candidats au CRPE externe public et au second concours interne présentent une moyenne de 11,09/20 à l'épreuve d'histoire géographie (la médiane est à 11,25/20, et le quartile supérieur dépasse la note de 13,5/20).

En troisième voie, la moyenne se place à 9,71/20, la médiane à 9,50 et le quartile supérieur est au-delà de 11,63/20.

En LRA, la moyenne de l'épreuve se place à 11,51/20, la médiane est à 10,75/20, et le quartile supérieur dépasse 15,5/20.

Organisation générale et déroulement des corrections

Les coordonnateurs ont réalisé une réunion d'harmonisation pour expliquer et préciser les attentes liées au sujet, les critères de correction, les points forts des premières copies relues, les points d'attention à cibler et les axes possibles de lecture des copies.

Remarques concernant le sujet

La partie consacrée à l'histoire, notée sur 14 points, portait sur le thème 3 du programme d'Histoire en classe de CM2 « La France, des guerres mondiales à l'Union Européenne ».

On attendait du candidat qu'il mette en lien de façon explicite les éléments du programme et la biographie de Simone Veil en mettant en avant les deux aspects du personnage à identifier dans les documents supports du sujet, à savoir la rescapée du génocide des Juifs et l'actrice de la construction européenne. Le jury attendait également du candidat qu'il présente l'intérêt du recours aux acteurs et aux témoins du passé pour faciliter l'apprentissage de l'Histoire.

La seconde partie en EMC (6 points) portait sur le thème de l'égalité entre les filles et les garçons dans le cadre du programme de CM2 d'Enseignement Moral et Civique. Elle invitait le candidat préparer une séance pédagogique sur ce thème en prenant appui sur deux documents. Le jury attendait du candidat qu'il mette en œuvre au sein de cette séance des actions pour lutter contre les stéréotypes de genre, les discriminations, le harcèlement, l'homophobie.

Le sujet, dont la structure formait une unité notable, pouvait être traité sans grandes connaissances disciplinaires. Il permettait d'aborder, au travers de l'étude d'un personnage historique et de la thématique de l'égalité fille-garçons, quelques questions en lien avec des préoccupations sociétales contemporaines. La nature de certains documents proposés dans les corpus pouvait être de nature à déstabiliser certains candidats (exemple : bande dessinée).

Première composante : Histoire

Erreurs et lacunes les plus fréquentes

Le jury déplore des difficultés récurrentes de compréhension du sujet : ainsi, des problèmes fréquents concernent la distinction nécessaire entre les notions abordées en classe et les compétences travaillées par les élèves.

Un recours à la problématisation du sujet aurait été apprécié.

Les documents ne sont pas toujours suffisamment exploités, ou mobilisés, la description supplantant l'analyse. La confrontation des documents a été trop peu mobilisée.

L'exploitation pédagogique des documents manque parfois de précision. L'articulation entre les tâches demandées aux élèves et le rôle de l'enseignant reste souvent floue. Une part bien trop conséquente des propositions pédagogiques est restée basée sur les échanges oraux et le cours dialogué. La démarche d'apprentissage envisagée est ainsi restée trop souvent non apparente lors de la conception des séances, ou bien laissait à penser que les élèves apprennent par la simple explication des notions par l'enseignant. La mise à l'écrit des élèves et la place des activités de lecture au cœur de la séance sont restées trop souvent inconsistantes, voire inexistantes. La nécessaire articulation entre activités orales écrites des élèves a été trop peu envisagée. De manière générale, les compétences disciplinaires à travailler ne sont pas assez identifiées.

Enfin, les erreurs orthographiques, l'imprécision lexicale et une syntaxe parfois très aléatoire ont desservi le propos de certains candidats.

Conseils à apporter aux candidats,

Sur la forme :

- Privilégier les phrases courtes, avec une présentation structurée, argumentée et claire ;
- Présenter ses idées de manière structurée ;
- Respecter la mise en forme d'une fiche de préparation de séance ;
- Se relire ;
- Soigner la graphie.

Sur le fond :

- Entretenir et compléter ses connaissances dans le domaine de la géographie ; de l'histoire et de l'EMC (l'épreuve demeure en partie disciplinaire et suppose quelques connaissances scientifiques) ;
- Réviser les programmes d'enseignement : connaître les compétences du Socle associées aux éléments de programme ;
- Appréhender les différents documents à travers la démarche suivante : lire, comprendre, analyser et exploiter ;
- Confronter les documents pour mettre en évidence leur articulation et leur complémentarité ;
- Savoir porter sur les documents un regard critique ;
- Problématiser les documents afin de permettre aux élèves de les confronter, et de raisonner en appui sur ceux-ci ;
- Interroger le statut des documents et les conditions de leur exploitation possible dans une démarche pédagogique active et oser sortir du schéma "lecture de document/réponses à une questionnaire" ;
- Préciser les enjeux des notions à construire ;
- Détailler la séance choisie comme s'il s'agissait de la mettre concrètement en œuvre en classe : évoquer clairement les compétences, les consignes, les étapes d'apprentissage, le rôle de l'enseignant et des élèves ;
- Envisager la possibilité d'intégrer des éléments en lien avec l'actualité lorsque leur utilisation fait sens dans les démarches proposées ;
- Envisager les usages du numérique à des fins pédagogiques au cœur de la séance (travail de recherche biographique, sites éducatifs comportant des vidéos pédagogiques).

Deuxième composante : Education Morale et Civique

Erreurs et lacunes les plus fréquentes

La partie "EMC" a trop souvent été abordée de manière incomplète, elle semble parfois avoir été survolée, certainement faute de temps. On conseillera aux candidats de proposer des copies plus équilibrées entre la composante histoire et la composante EMC.

Les séances présentées en EMC paraissent quelquefois incomplètes ou insuffisamment développées.

Le jury constate un manque de connaissances personnelles de certains candidats, au-delà des documents fournis.

Le choix des documents en appui de la construction des séances pédagogiques n'est pas systématiquement justifié. La présentation des documents est rarement réalisée (nature, source, auteur, destinataire...).

Les documents mobilisés en appui dans la séance de classe sont peu exploités, ou leur utilisation en lien avec les notions à enseigner et avec les compétences à développer chez les élèves sont insuffisamment clarifiés. Le recours au cours dialogué est omniprésent. Les scénarii pédagogiques convoquent trop souvent les échanges oraux en grand groupe comme modalité majeure du travail de la classe. Les démarches spécifiques à l'EMC restent trop peu maîtrisées, voire connues, par les candidats.

Trop souvent, l'exploitation pédagogique des documents retenus n'est pas suffisamment détaillée selon les attendus de la démarche d'apprentissage. L'activité réelle des élèves est peu décrite, ou limitée à des tâches d'application.

Conseils à apporter aux candidats :

- S'approprier davantage les programmes et le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Énoncer un objectif précis, identifier finement les compétences à travailler chez les élèves ainsi que leurs prérequis et procéder à une analyse rigoureuse des documents du corpus pour envisager leur utilisation par les élèves de manière active et pertinente ;

- Envisager des éléments de différenciation pédagogique, éventuellement par l'usage du numérique
- Rattacher l'enseignement de l'EMC aux autres enseignements afin d'en renforcer le sens et inscrire la séance dans un parcours éducatif (ici le parcours citoyen) ;
- Penser à replacer la séance au sein de la séquence, expliciter ce qui a été étudié en amont et ce qui viendra par la suite ;
- Étoffer la présentation de la séance proposée (étapes de travail, objectifs poursuivis, tâche des élèves, rôle de l'enseignant...) ;
- Prendre davantage en compte les représentations initiales des élèves et les associer davantage à l'élaboration de la trace écrite ;
- Envisager les usages du numérique à des fins pédagogiques au cœur de la séance (création d'un document collaboratif...).

• ARTS

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Description générale de l'épreuve

Comme indiqué dans le descriptif du site www.devenirenseignant.gouv.fr, s'appuyant sur l'arrêté du 25 janvier 2021, cette épreuve écrite, de trois heures, est affectée d'un coefficient 1.

Pour le domaine des arts, le programme de cette épreuve d'application, « est constitué par le programme d'enseignement du cycle 1 – plus particulièrement : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques –, les programmes d'arts plastiques et d'éducation musicale des cycles 2 et 3 et d'histoire des arts du cycle 3. Afin d'éclairer certains objectifs et questionnements de ces programmes scolaires, un corpus de références complète pour chacun des trois enseignements concernés le programme du concours. Le corpus pour l'histoire des arts prend en partie appui sur ceux d'arts plastiques et d'éducation musicale, qu'il enrichit de références issues d'autres arts. » Ce programme est consultable sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

« L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat ». « Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage. »

Sujet de la session 2024

Pour cette session 2024, le sujet était constitué d'une première partie concernant l'enseignement d'éducation musicale et d'une seconde partie consacrée à l'enseignement des arts plastiques.

Pour la première partie touchant à l'éducation musicale, la demande était de concevoir une fiche de préparation d'une séance destinée à des élèves de cycle 3 en ciblant les deux points de programme suivants :

- Écouter, comparer et commenter ;
- Explorer, imaginer et créer.

Dans le cadre de la seconde partie de l'épreuve, les candidats étaient invités à concevoir une préparation concernant le point de programme suivant : les productions plastiques et visuelles.

Les œuvres mentionnées dans les deux épreuves font partie du corpus d'œuvres relevant du programme de l'épreuve d'application pour le domaine des arts. Le lien suivant permet d'accéder au programme pour les sessions 2024 et 2025 :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/programmes-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-1160>

Constats généraux

Le sujet proposé lors de cette session était tout à fait accessible et mettait en jeu des questions en lien direct avec les enseignements de pratiques artistiques menés par les professeurs des écoles. Tel qu'il était constitué, le sujet permettait d'évaluer les compétences nécessaires à l'enseignement des arts plastiques et de l'éducation musicale. Les deux parties du sujet ont été en général bien comprises et traitées par les candidats.

Le jury a noté un nombre important de copies de qualité. En effet, un grand nombre de candidats a fait la démonstration d'une bonne connaissance des programmes, de l'organisation d'un cours (objectifs, compétences, organisation de la classe, consignes, démarche, spécificités des élèves pour le cycle concerné, différenciation, prolongement, transversalité, etc.), comme de la posture à adopter en tant qu'enseignant.

Le jury regrette que certaines copies manquent de structure et déplore des erreurs orthographiques, grammaticales ou syntaxiques et un niveau de langue insuffisant qui ne peuvent pas se justifier uniquement par le manque de temps ou le stress de l'épreuve. Le jury rappelle qu'il est attendu d'un candidat à un concours de l'enseignement qu'il fasse preuve d'une maîtrise du fonctionnement de la langue en toutes circonstances.

Le jury déplore également que certains candidats s'en soient tenus à une simple description de séance sans développer une véritable argumentation des choix réalisés. En outre, une confusion entre objectif de séance et compétences développées a été fréquemment observée dans les copies.

Les correcteurs ont également observé une faible présence de références culturelles dans les copies. Il est dommage que la grande majorité des candidats n'ait pas enrichi leur réflexion en faisant des ponts avec d'autres œuvres, issues du corpus indiqué dans le programme de l'épreuve ou plus largement de leur culture personnelle. Si certains candidats évoquent le Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) à bon escient, d'autres n'en font pas mention.

Il apparaît indispensable que les futurs candidats aient une connaissance fine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que de ses trois piliers : la rencontre, la pratique et la connaissance.

Il faut noter que la question de la différenciation et de la prise en compte des besoins éducatifs particuliers apparaît très peu dans les séances proposées. Enfin, l'évaluation n'est que très peu évoquée.

Erreurs et lacunes les plus fréquentes pour la première partie

L'utilisation des éléments du corpus est souvent trop succincte.

Le niveau de classe n'est pas toujours mentionné.

Des confusions dans l'emploi du vocabulaire en musique : notion de pulsation, rythme, temps lisse/temps strié, et des définitions de notions aléatoires.

Les séances se terminent dans le meilleur des cas par une mise en commun qui permet l'expression d'un ressenti par les élèves mais ne le dépasse pas par une institutionnalisation des notions acquises. Des affichages et une mise en valeur des productions ne sont pas envisagés.

Très peu de candidats ont fait référence aux éléments disponibles sur *Musique Prim* (fiche et MP3).

Enfin, le jury regrette que la plupart des candidats n'ont pas interrogé la provenance des différents documents (statut d'un blog d'enseignant par exemple).

Erreurs et lacunes les plus fréquentes pour la deuxième partie

Le jury se réjouit de voir que les approches du type « A la manière de » ne sont plus en vigueur dans les copies. Cependant, dans les copies les plus faibles, les propositions pédagogiques sont souvent en décalage avec les compétences des élèves du cycle concerné et les pratiques proposées sont souvent trop dirigées, laissant peu de place à l'expérimentation. En outre, le carnet de suivi des apprentissages et la place de l'ATSEM en maternelle sont très rarement évoqués.

Les séances se terminent dans le meilleur des cas par une mise en commun qui permet l'expression d'un ressenti par les élèves, mais ne le dépasse pas par une institutionnalisation des notions plastiques acquises.

Des affichages et une mise en valeur des productions ne sont pas envisagés, ni mises en regard des œuvres étudiées. Rares sont les copies qui évoquent un « cahier des arts » retraçant le parcours EAC des élèves et les trois piliers. Les séances ne sont pas envisagées dans l'interdisciplinarité.

Dans la majorité des copies, les références artistiques sont pauvres et témoignent peu d'une sensibilité et d'une curiosité relatives aux enseignements artistiques.

Conseils aux futurs candidats

- Veiller à traiter les documents du corpus et les œuvres de référence comme des points d'appui qui permettent d'étayer le propos et éviter d'en faire une simple description.
- Travailler en amont le corpus pour être capable de contextualiser les œuvres présentées aux élèves.
- S'assurer de bien structurer la séance en incluant toutes les étapes de la démarche d'apprentissage, y compris l'institutionnalisation pour qu'il y ait des apprentissages à l'issue de la séance, et non une succession d'activités en lien avec l'EAC.
- S'assurer de la bonne lisibilité de la copie en privilégiant des choix formels adaptés (fiche de préparation par exemple) afin de structurer sa pensée, sans oublier les différentes étapes d'une séance, tout démontrant la maîtrise d'un outil méthodologique professionnel.
- Préciser le niveau de classe dans la préparation et s'assurer de la faisabilité des propositions en fonction de l'âge des élèves.
- Appuyer son propos sur des connaissances disciplinaires et une maîtrise des programmes.
- Avoir une bonne connaissance des capacités des élèves selon les cycles et des modalités spécifiques (appui de l'ATSEM en maternelle par exemple).
- Intégrer à son analyse l'activité des élèves en termes d'apprentissage et de démarche d'apprentissage et en expliciter les temps et les modes d'évaluation.
- Avoir à l'esprit la diversité des élèves et leurs besoins spécifiques. L'hétérogénéité d'une classe est un paramètre fondamental dans la construction de séances.
- Envisager la différenciation, l'évaluation, les traces écrites, la mise en valeur des productions et la place de l'oral.
- Se référer aux documents d'accompagnement des programmes en arts disponibles sur Eduscol, très précieux tant pour s'approprier les bases de l'EAC que comme aides à la mise en œuvre en classe.
- S'appuyer sur les piliers de l'EAC (pratiquer, connaître et fréquenter) pour orienter, structurer et enrichir sa réflexion (prolongements interdisciplinaires, lien entre pratiques artistiques et histoire des arts, mise en réseau culturel).
- Se construire des références culturelles (artistes, œuvres, courants) et faire appel plus souvent à ces références en veillant à citer des références maîtrisées.
- Questionner la posture et le rôle du professeur des écoles dans les développements.
- Soigner la mise en page de sa copie pour en faciliter la lecture (paragraphes distincts, retours à la ligne, retraits, sauts de lignes, mots/phrases/références soulignées).
- Porter une attention particulière à la syntaxe et à l'orthographe en prévoyant un temps de relecture de sa copie.

IV. ÉPREUVE ECRITE EN LANGUE REGIONALE D'ALSACE

Remarque liminaire : Les candidats sont invités à considérer les manques et défauts repérés comme des indicateurs amenés à être dépassés pour la réussite au concours.

1.1. Éléments statistiques et données pratiques

1.1.1. Statistiques portant sur l'ensemble du concours

	Concours externe public spécial	Second concours interne public spécial	Concours externe privé spécial	Second concours interne privé spécial	Total
Nombre de postes offerts	52	18	1	2	73
Nombre de candidats inscrits	67	29	12	1	108
Nombre de candidats présents	40	9	1	1	51
Nombre de candidats admissibles	36	5	1	1	43
Nombre de candidats admis	35	5	1	1	42

Même si, par rapport à la dernière session et pour un nombre de postes offerts en très léger recul, le nombre de candidats se présentant aux épreuves est en très légère augmentation, ainsi que celui des candidats admis, une forte déperdition persiste entre l'inscription au concours et le moment de passer réellement les épreuves, réduisant ainsi fortement la possibilité de pourvoir tous les postes.

Ce renoncement est sans doute multifactoriel mais le jury ne peut qu'encourager tout candidat potentiel à se présenter aux épreuves – tout à fait abordables – de Langues régionales d'Alsace, la réussite ouvrant des perspectives professionnelles attractives dans le cadre du parcours bilingue déployé dans l'académie de Strasbourg.

1.1.2. Durée et notation de l'épreuve

- Durée : 3 heures

- L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

1.1.3. Rappel de la nature de l'épreuve

L'épreuve comporte trois parties :

- Une partie consistant en un commentaire, en allemand standard, d'un texte dans l'une des langues régionales choisies préalablement par le candidat (3 questions notées sur 10) ;

- La traduction d'un texte bref – un passage du document proposé en allemand, un texte annexe en allemand standard pour l'alsacien – (notée sur 3), accompagnée de réponses à des questions de grammaire (notées sur 2) ;

- Le commentaire, en français, d'un document pédagogique (noté sur 5) - document pour l'enseignant, document pour l'élève, production d'élèves...

1.1.4. Organisation de l'évaluation

Chaque copie a bénéficié d'une double correction. Les coordinatrices ont vérifié et relu des copies attribuées à différents jurys pour s'assurer que les consignes de correction étaient bien appliquées et l'harmonisation assurée.

1.1.5. Statistiques linguistiques

Sur les 51 candidats :

- 46 candidats ont choisi le texte en allemand standard ;

- 5 candidats ont choisi le texte en dialecte alsacien (mais, pour rappel, ont rédigé en allemand standard, langue écrite de référence des langues régionales d'Alsace et langue de référence du cursus bilingue à parité horaire à l'école élémentaire et dans le second degré dans l'académie de Strasbourg).

Notes attribuées et moyennes :

Langue	Nombre de présents	Note la plus basse	Note la plus élevée	Nombre de notes en-dessous de la moyenne (< 10)	Nombre de notes au-dessus de la moyenne (≥ 10)	Nombre de notes éliminatoires (≤ 5)	Moyenne des notes
Allemand	46	1.75	18.8	20	26	3	11,55
Alsacien	5	3.75	9.75	5	0	2	7,58

1.2. Bilan et conseils concernant le texte en langue régionale d'alsace : interprétation, traduction et grammaire

Dans cette épreuve, les compétences linguistiques et culturelles des candidats sont évaluées au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), selon des critères de capacité :

- u développement thématique (compréhension de la problématique générale du texte, pertinence des réponses aux questions, expression d'une prise de position personnelle et argumentation, conclusion adéquate) ;
- à la cohérence et cohésion (cohérence interne, argumentation, clarté, enchaînements, nuances...) ;
- à la maîtrise et richesse du lexique ;
- à la correction grammaticale et orthographique.

1.2.1 Remarques générales concernant le sujet

La structuration des questions qui accompagnent le texte présente un groupe de deux questions de compréhension-reformulation à partir des éléments-clés du texte qui permettent de vérifier la pertinence de la lecture du texte-source et une question mettant en jeu l'implicite et un élargissement de la problématique du texte, donnant la possibilité d'évaluer plus particulièrement la réflexion et l'expression personnelles des candidats.

Cette année, dans le texte en allemand standard, *extrait du Tagespiegel*, sont abordées les difficultés que rencontrent les élèves de tous âges pour écrire à la main. L'article fait le constat que les déficits sur le plan de la graphomotricité touchent plus largement les garçons que les filles et que ce phénomène a été accentué lors de la pandémie de COVID-19. Durant cette période, en effet, la capacité d'écrire à la main a été contrariée non seulement par l'abondant recours aux cours en ligne, mais aussi par les confinements qui n'ont pas permis aux enfants d'avoir suffisamment d'activité physique, entraînant ainsi un retard ou un arrêt du développement de compétences psychomotrices nécessaires à la bonne maîtrise de l'écriture.

Pour élargir la réflexion, la dernière question du sujet invitait les candidats à définir quels seraient les temps à privilégier pour l'usage du numérique et quand il vaudrait mieux passer par l'acte d'écrire dans le cadre scolaire.

L'extrait en alsacien est tiré d'un texte de Claude VIGEE, intitulé *Einer ûss Bischwiller*. Il s'agit du script, écrit à New York, en janvier 1943, pour une émission alsacienne sur ondes courtes de l'Office of War Information. Le narrateur y consigne ses premières impressions lors de son arrivée aux Etats-Unis tout en faisant la part belle à un discours rempli de reconnaissance envers les Américains.

La dernière question engageait à exposer les différentes raisons qui pouvaient pousser à quitter sa terre natale.

1.2.2. Traitement des questions

Si certains candidats savent allier réflexion pertinente et qualité de la langue, d'autres, en revanche, donnent à lire une production qui ne correspond pas au niveau C1 attendu pour cette épreuve. De trop nombreuses copies montrent une tendance, pour le sujet en allemand, à répondre aux questions sans recourir à la reformulation et sans encadrer les citations par des guillemets, ce qui s'apparente plus que fortement à du plagiat. Par analogie, on retrouve le même problème dans les copies du sujet en alsacien : des extraits du texte-source sont simplement transposés en allemand standard. (Il est à noter la moyenne, faible, des candidats ayant choisi l'alsacien. Une bonne compréhension de la langue n'est pas suffisante pour réussir une épreuve qui se doit d'être préparée consciencieusement. Et pour rappel, la maîtrise de l'allemand standard, au niveau C1 du CECRL, est également requise pour ces derniers lorsqu'ils composent sur leur copie). Dans les deux cas, il est très difficile d'évaluer la compréhension et l'expression des candidats, surtout, comme c'est parfois le cas, quand les réponses ne sont que succinctement développées et n'attestent pas d'une connaissance suffisante du contexte.

Du point de vue linguistique, des difficultés apparaissent quant à la maîtrise des genres des substantifs, de la déclinaison et de la conjugaison – même à un temps comme le présent de l'indicatif –. La rection des verbes est source de nombreuses confusions. La ponctuation, quant à elle, n'est pas toujours employée à bon escient, ce qui rend la lecture difficile, tout comme l'introduction de gallicismes ou d'anglicismes. L'orthographe pêche aussi pour un certain nombre de copies.

Pendant leur préparation au concours, il est vivement recommandé aux candidats de se tenir informés de l'actualité des pays germanophones et d'entretenir et compléter leurs connaissances dans les domaines historique, économique et artistique de cet espace afin de pouvoir répondre de manière pertinente et approfondie aux questions posées dans le sujet. Rédiger ne s'improvise pas non plus le jour du concours : un entraînement régulier à la production écrite, en s'efforçant de mobiliser des outils linguistiques suffisamment complexes pour se les approprier, est indispensable.

Au moment de l'épreuve, il est également pertinent d'organiser ses réponses, en notant par exemple des mots-clés pour chacune d'entre elles, de façon à répartir judicieusement les éléments à convoquer.

1.2.3. Traduction et séquences soulignées

- La traduction vers le français permet à la fois de vérifier la compréhension fine de l'extrait proposé dans la langue source et la qualité de la transposition dans la langue cible.

Des candidats ont su s'émanciper du simple transcodage terme à terme et entrer dans une reformulation idiomatique en français, mais d'autres n'ont pas été en mesure, pour plusieurs passages du texte, de proposer une transposition idiomatique, pas plus qu'ils n'ont su échapper aux erreurs d'orthographe, de syntaxe et de registre.

Tout comme il est profitable de s'entraîner en production écrite, il est opportun de consacrer régulièrement du temps à la traduction pour ne pas se trouver confronté à des difficultés insurmontables lors de l'épreuve.

Pour s'améliorer, il est possible, par exemple, de recourir à des exercices ciblés pour retranscrire des tournures spécifiques d'une langue à l'autre.

Le jour du concours, le temps accordé à la traduction ne saurait être réduit à un strict minimum. Il est envisageable de faire un premier jet, de répondre aux questions du sujet, ou une partie d'entre elles, et de revenir à l'exercice de version. Avec un certain recul, il est souvent plus facile de trouver une transposition recevable.

La fréquentation régulière des auteurs de langue française, permettant de se confronter à une langue de qualité, nuancée et précise, apportera le complément nécessaire à la réussite de cette partie de l'épreuve.

- Les séquences soulignées, appelant un commentaire grammatical, ont posé le plus de problèmes aux candidats. Certes, cet exercice ne permet d'engranger que peu de points, mais il n'en demeure pas moins qu'il se doit d'être abordé avec rigueur et exhaustivité – dans certaines copies, des segments n'ont pas du tout été traités. Un futur professeur ne peut faire l'économie d'un travail sur la langue qu'il est appelé à enseigner et dont il est censé connaître le fonctionnement.

Pour décrire des phénomènes linguistiques, il est indispensable d'utiliser une terminologie précise et appropriée – le jury n'a de préférence pour aucune école – pour désigner les catégories de classes de mots (adjectif, adverbe, préposition, conjonction de coordination...) ou de groupes syntaxiques. Les formes verbales doivent également être identifiées (subjonctif 2, participe...). L'observation de la syntaxe ne doit pas non plus être négligée et, pour finir, il est vivement conseillé de ne pas produire d'analyse hors-sol mais bien plutôt de l'articuler avec le contexte dans lequel se situe le segment souligné.

Par ailleurs, la consigne encourage les candidats à regrouper certains soulignements selon un principe d'analogie ou d'opposition, invitant ainsi à considérer la langue comme un système et permettant de prendre un peu de cette hauteur de vue attendue de tout enseignant.

Afin de se trouver en position de réussite dans cette partie de l'épreuve, il peut être opportun, en consultant des ouvrages spécialisés, de se constituer un glossaire composé des principaux termes utiles à l'analyse, illustrés par quelques exemples.

1.3. Bilan du commentaire d'un dossier pédagogique

Un dossier, composé de plusieurs supports destinés aux élèves, en lien avec les mobilités et les activités culturelles et physiques (documents mettant en jeu plusieurs personnages avant le départ en France de l'un d'entre eux, images illustrant des messages oraux se rapportant à différents lieux emblématiques de l'espace culturel germanophone, carte des pays germanophones, message électronique envoyé à l'occasion d'un séjour en Suisse...) a été proposé aux candidats.

Trois questions invitaient les candidats à :

- Analyser tout d'abord brièvement la nature du dossier et les documents proposés, indiquer le cycle d'apprentissage retenu ;

- Concevoir ensuite une séance d'apprentissage en l'inscrivant dans une séquence pédagogique, en précisant les objectifs visés et les étapes de la démarche ;
- Proposer, pour finir, des prolongements possibles à la séance envisagée.

Des candidats, par méconnaissance des programmes et du développement cognitif des élèves, ont eu du mal à intégrer le dossier dans le cycle d'apprentissage approprié.

L'analyse est restée souvent trop superficielle alors qu'il est attendu que le candidat expose les potentialités didactiques du dossier, qu'il repère d'éventuelles entraves (lexicales, culturelles, liées au contexte interne ou externe...) et qu'il explicite les objectifs à atteindre en décrivant et justifiant sa démarche et les formes sociales de travail qu'il envisage pour entraîner aux activités langagières, la réalité de ce terme n'étant d'ailleurs que très inégalement maîtrisée par les candidats.

Une entrée culturelle – et non pas lexicale ou grammaticale – doit être privilégiée pour faire acquérir aux élèves de véritables compétences. La vision globale d'une séquence pédagogique fait également défaut dans bien des cas alors qu'elle permettrait un accès au sens privilégié, avec un objectif final en adéquation avec les différents entraînements réalisés : elle serait alors source de motivation pour les élèves, gage de propositions plus réalistes et réalisables que celles qui ont pu être déclinées sur trop de copies, et la garantie de la prise en compte de la progressivité des apprentissages.

Si une connaissance exhaustive des programmes n'est pas exigée, il n'en demeure pas moins que leur esprit général se doit d'être intégré, ainsi que les différents niveaux du CECRL.

Il est indispensable de connaître la démarche d'apprentissage d'une langue et les différentes activités langagières qui sont à entraîner.

Il est également primordial d'avoir à son actif les concepts didactiques nécessaires permettant d'exposer clairement les différentes étapes de la conception et de la mise en œuvre suggérées par les questions posées au bas du dossier pédagogique.

LES EPREUVES D'ADMISSION

I. EPREUVE ORALE DE LEÇON

Description générale de l'épreuve

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacun de ces domaines, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat un sujet de leçon en français et un sujet de leçon en mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes, etc.

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement.

Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : 2 heures

Durée totale de l'épreuve : 1 heure

- français : 30 minutes : l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ;

- mathématiques : 30 minutes : l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. Coefficient 4.

Les sujets

Les sujets soumis à la réflexion des candidats ont exploré des thématiques diversifiées, relevant des trois cycles et parcourant l'ensemble des sous-domaines d'enseignement du français et des mathématiques.

Si une partie des sujets abordaient des thèmes pédagogiques récurrents (la construction du nombre au cycle 1, la résolution de problèmes au cycle 2, l'enseignement de la compréhension ou encore l'introduction des nombres décimaux au cycle 3), d'autres sujets plus singuliers ont permis aux candidats de présenter des contenus relevant de l'enseignement de la littérature au cycle 3, ou encore de l'exploration des masses ou de la construction du vocabulaire en maternelle.

Retour sur les prestations des candidats

Partie Français :

▪ Erreurs et lacunes les plus fréquentes

Exposé

Sur la forme :

- Les prestations de certains candidats souffrent d'imprécision, de confusion et d'absence de structuration du discours. Le temps imparti à la présentation autonome est rarement investi dans son intégralité. Les exposés les plus dommageables sont souvent ceux qui se bornent, en introduction, à une longue paraphrase des documents fournis dans le corpus, puis omettent de s'appuyer concrètement dessus au moment de présenter les séances pédagogiques envisagées.
- Les déroulements de séances proposées reposent souvent sur un canevas classique, voire stéréotypé, qui n'est pas toujours transposable à tous les sujets et en particulier au cycle 1 (exp : phase d'institutionnalisation en petite section ; récurrence des phases de métacognition...).

Sur le fond :

- Des notions didactiques et des connaissances pédagogiques de base sont insuffisamment maîtrisées, notamment en maternelle (certains candidats sont très loin de se représenter les besoins prioritaires, les préoccupations et les capacités d'un élève de maternelle).
- Les documents d'accompagnement des programmes sont très peu connus et mobilisés.
- Les candidats ont parfois de solides connaissances notionnelles qu'ils ne parviennent pas à transposer dans des propositions pédagogiques cohérentes. Certaines séances proposées sont inadaptées à des élèves du premier degré.
- Une difficulté récurrente concerne l'inadéquation entre le l'objectif d'apprentissage énoncé et les propositions pédagogiques décrites : celles-ci sont rarement au service prioritaire de l'apprentissage visé (glissement d'objectif).
- Les élèves sont peu pris en compte dans les propositions de démarches pédagogiques (distinguer le rôle de l'enseignant et la tâche de l'élève).
- Souvent, les difficultés rencontrées par les élèves en lien avec le scénario pédagogique envisagé ne sont pas anticipées (de même pour les modalités de différenciation à proposer).
- Parfois, certaines notions visiblement apprises dans le cadre de la préparation du concours sont assénées sans nuance ni contextualisation (ex : en maternelle, le choix de constituer des « groupes homogènes pour les petits parleurs » est systématiquement avancé, sans explication quant à la pertinence de ce choix d'organisation).

Entretien

L'entretien est parfois le moment où se révèle le manque de connaissances didactiques du candidat ou de la candidate. Les questions portant sur les documents et leur usage mettent alors à jour des contresens relatifs à leur intérêt pédagogique ou à l'usage qui peut être envisagé en classe. Les extraits de ressources Eduscol ou les éléments de programmes qui sont intégrés aux corpus se révèlent imparfaitement compris.

Le jury déplore par ailleurs la difficulté, relevée parfois, à fournir des réponses construites, étayées et argumentées. Il n'est pas rare que le jury ait à questionner à plusieurs reprises le candidat pour obtenir une réponse complète.

Certains candidats sont invités à faire évoluer leur point de vue sur une question pédagogique, après avoir asséné des vérités générales manquant de nuance ou de contextualisation, et peinent à faire évoluer leurs

représentations malgré les questions bienveillantes et la guidance du jury. Tous les candidats ne parviennent pas à clarifier ou à mettre leurs propos en perspective suite au questionnement du jury.

L'identification précise de ce que les élèves ont appris au cours de la séance proposée est parfois difficile.

En outre, le niveau de langue ou la posture peuvent ne pas correspondre à ce qui est attendu d'un futur agent de la fonction publique. Certaines constructions syntaxiques, certaines erreurs de conjugaison, certaines imprécisions lexicales ne permettent pas au jury de percevoir un potentiel enseignant en capacité de mobiliser en classe un langage modélisant.

▪ **Qualités rencontrées chez les candidats**

- Globalement les candidats arrivent en s'étant préparés, ils connaissent les étapes du déroulement de l'épreuve.
- Certains candidats qui exploitent pleinement les documents proposés, sans les paraphraser, se sont particulièrement distingués. Lors de l'exposé, les prestations les plus remarquables renvoient à des candidats qui sont en capacité de croiser les informations figurant dans les documents, leurs connaissances et leur expérience. En particulier, lorsque les enjeux des programmes prélevés dans un document sont explicitement mis en lien avec les points d'attention didactique révélés dans un second, et avec une mise en œuvre pédagogique induite par un troisième, l'exposé acquiert une dimension tout à fait remarquable.
- Certains candidats parviennent à identifier les grands enjeux liés au sujet, et/ou à replacer l'enseignement concerné dans la dimension du parcours de l'élève (voire du futur citoyen).
- Le jury apprécie les prestations des candidats qui ont su présenter une séance construite, en appui sur une démarche d'apprentissage clairement décrite, et permettant de développer les compétences visées.
- Quelques références à des chercheurs, qui sont convoqués avec une certaine pertinence, sont à souligner.
- Lors de l'entretien, beaucoup de candidats parviennent à enrichir leurs propositions initiales, ou à les amender en lien avec le questionnement du jury.
- Les difficultés rencontrées en classe sont dans certains cas anticipées et prises en considération, ce qui permet au jury de percevoir que le candidat possède une certaine perception d'une classe.
- Le jury est en outre sensible aux candidats qui s'expriment en portant une attention particulière à la qualité de leur langage.

▪ **Conseils apportés aux candidats**

Exposé

Le jury conseille avant tout aux candidats de parfaire leurs connaissances didactiques, notionnelles et institutionnelles. Les programmes d'enseignement doivent être parcourus au moins dans leurs grandes lignes. L'existence de ressources institutionnelles, telles que les guides institutionnels, est à connaître.

On ne peut que rappeler aux candidats la nécessité de parfaire leurs connaissances sur certains points particuliers : l'acquisition de la conscience phonologique et du principe alphabétique, les démarches appropriées à l'acquisition d'un corpus de vocabulaire, les mécanismes en jeu dans la compréhension d'un texte écrit, les principaux enjeux de l'acquisition d'une culture littéraire, ... Ne pas négliger la lecture des documents à caractère didactique qui sont inclus dans le dossier : ils peuvent être des points d'appui lors de l'entretien.

L'exposé doit pouvoir s'appuyer sur une démarche d'apprentissage clairement mentionnée, des objectifs à atteindre et des compétences à développer.

En introduction, on conseillera au candidat de ne pas hésiter à problématiser le sujet en replaçant l'enseignement de la notion visée dans des enjeux sociétaux.

La présentation des séances doit être l'occasion d'énoncer précisément les prérequis, les objectifs et la consigne, de préciser les supports et le matériel envisagé, ce qui est attendu des élèves, les difficultés qui peuvent être anticipées et les propositions de différenciation et/ou de remédiation qui s'y adossent, les points de vigilance de l'enseignant...

Il est primordial de prendre en compte l'élève dans le déroulement de séance proposé (distinguer l'objectif de l'enseignant et le but pour l'élève ; adosser la tâche de l'élève à l'objectif de séance).

On ne saurait trop recommander de penser la place de l'écrit au sein de la séance.

Par ailleurs, la phase d'évaluation est trop souvent omise alors que celle-ci est fondamentale pour aider l'enseignant à réguler son action, est à évoquer.

Les compétences développées doivent être en adéquation avec la séance (veiller à éviter l'écueil du glissement d'objectif).

La durée de 15 minutes est à exploiter pleinement. Il est conseillé aux candidats de s'entraîner au préalable pour pouvoir gérer au mieux le temps de parole lors de l'épreuve. Le tableau est à exploiter davantage.

Entretien

Il est conseillé aux candidats de construire des réponses argumentées. Ce temps doit leur permettre de mettre en valeur leurs connaissances et de compléter les propos énoncés lors de l'exposé.

Une attitude d'écoute est à adopter pour que puisse s'engager un échange permettant d'approfondir certains points mentionnés lors de l'entretien et de proposer une ouverture vers d'autres thématiques qui n'auraient pas été abordées telles que les contenus de la séquence, la prise en compte de difficultés spécifiques ou encore le rôle de l'enseignant.

Le candidat doit être en capacité de soupeser, avec l'aide du jury, la pertinence des propositions pédagogiques exprimées lors de la phase d'exposé, et de les amender ou les réajuster si nécessaire.

Partie Mathématiques :

Durée de préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 30 minutes (associées aux 30 minutes de l'épreuve de leçon de français).

L'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette partie.

Coefficient 4.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Lacunes les plus fréquentes

Lors de cette session de concours, plusieurs lacunes ont été relevées dans les prestations des candidats :

- . Difficulté à respecter le cadrage horaire de l'exposé : de nombreux candidats ont proposé un exposé qui demeurerait relativement court ;
- . Mise en perspective insuffisante ou mal adaptée du corpus de documents : cette difficulté a impacté la qualité de l'analyse et des propositions pédagogiques ;
- . Réponses trop succinctes lors de l'échange : les réponses ont souvent manqué de développement, ce qui a limité la démonstration des connaissances des candidats. Quelques candidats ont renoncé à faire évoluer leur raisonnement ;
- . Fragilité de l'assise didactique : certaines réponses étaient insuffisamment ancrées dans des connaissances attestées ;
- . Connaissance partielle des ressources institutionnelles.

Principales réussites

Malgré ces lacunes, de nombreuses réussites ont été constatées :

- . Très bonne préparation à l'épreuve : la plupart des candidats ont fait montre d'une préparation sérieuse et approfondie, proposant des exposés structurés et articulés autour d'idées-maîtresses ;
- . Engagement dans l'épreuve : une réelle motivation à réussir a été perceptible chez une grande majorité de candidats ;
- . Connaissance des priorités institutionnelles ;
- . Connaissances didactiques : les candidats qui ont le mieux réussi sont ceux qui disposaient d'une bonne maîtrise des concepts didactiques, essentiels pour le métier de professeur des écoles ;
- . Projection dans le métier : la capacité à se projeter dans les réalités du métier de professeur des écoles a permis aux candidats d'étayer leur propos, de l'illustrer en référence concrète à une future pratique professionnelle ;
- . Capacité à conduire un raisonnement : les candidats qui ont obtenu les meilleures notes ont cherché à mener un raisonnement cohérent et structuré tout au long de leur intervention ;
- . Maîtrise de la langue française (lexique spécifique, syntaxe, structuration et articulation des idées) ;
- . Mobilisation de l'expérience de terrain : les candidats ont su convoquer leur expérience, acquise en stage, de manière pertinente afin d'enrichir leur propos et d'illustrer leurs propositions.

Exposé conduit par le candidat

Conseils aux candidats :

. L'exposé doit contextualiser la séance présentée en définissant son objectif et sa place dans la progression. Il est également important de présenter les documents qui seront utilisés, en justifiant leur pertinence et en adoptant un regard critique (identifier leur niveau de difficulté, leur potentielle exploitation, la plus-value conférée par leur utilisation). Le candidat doit clairement annoncer les compétences visées, en lien avec les instructions officielles.

. Les choix pédagogiques doivent être justifiés par des références aux instructions officielles, aux guides de référence et aux connaissances du candidat.

. Maîtrise de la langue française :

Le candidat est invité à utiliser un langage correct, précis et adapté au contexte pédagogique. Les concepts doivent être mobilisés à bon escient.

. Différenciation pédagogique :

Le candidat est encouragé à anticiper les difficultés que pourraient rencontrer les élèves au cours de la séance. Des pistes de différenciation doivent être proposées.

. Évaluation :

L'évaluation doit être pensée dès le départ, en prévoyant des outils et des critères qui permettront de vérifier l'atteinte des objectifs.

. Dépassement des représentations stéréotypées de l'école :

Le candidat doit promouvoir une vision inclusive et bienveillante de l'enseignement. Il doit montrer qu'il est capable de valoriser la diversité des parcours et des profils d'élèves.

Entretien avec le jury

Conseils aux candidats :

. Adopter une posture d'échange : considérer l'entretien comme un dialogue constructif. Être à l'écoute, répondre de manière réfléchie ;

. Prendre le temps de formuler ses réponses : ne pas se précipiter. Organiser ses idées et structurer sa réponse. Cela permet de mobiliser les concepts appropriés et de répondre de manière claire et précise ;

. Conserver un registre de langue adapté jusqu'à la fin de l'épreuve ;

. S'appuyer sur ses connaissances didactiques et pédagogiques : montrer sa maîtrise des concepts fondamentaux. Illustrer ses réponses avec des exemples concrets tirés de sa formation ou de son expérience ;

. Faire référence à ses lectures, aux ressources institutionnelles, à ses connaissances sur l'apprentissage et le développement de l'enfant ;

. Accepter de faire évoluer son point de vue ;

. Observer des classes : cela permet d'ancrer ses réponses dans un contexte concret et de montrer sa compréhension des réalités du terrain ;

. Se renseigner sur le métier : montrer sa compréhension des exigences du métier, des défis, des réalités quotidiennes.

II. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

Epreuve orale d'Entretien

- *Durée totale de l'épreuve : 65 minutes*

- *Coefficient 2*

Descriptif de l'épreuve :

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (30 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder 15 minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'[arrêté fixant les modalités les modalités d'organisation des concours](#). L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Première partie « EPS »

Notation : 10 points

Durée de l'exposé : 15 minutes maximum ; durée de l'entretien : durée restante

Rappel des textes de l'oral 2 première partie « EPS »

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

« Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Activités retenues pour cette session dans l'académie de Strasbourg :

- Champ d'apprentissage 1 des programmes : les activités athlétiques
- Champ d'apprentissage 2 des programmes : les activités aquatiques
- Champ d'apprentissage 3 des programmes : les jeux et sports collectifs
- Champ d'apprentissage 4 des programmes : la danse

Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Tous les sujets étaient présentés sur un support papier ; certains étaient illustrés par un schéma ou un dessin (jeux et sports collectifs).

1. Constats sur les prestations des candidats

a. L'exposé :

- Peu de candidats investissent les 15 minutes, les choix ne sont pas suffisamment justifiés et souvent ne répondent pas aux problématiques du sujet. Les ressources motrices ne sont pas envisagées. Cela interroge le niveau de préparation des candidats, tant du point de vue de la forme de l'exercice (structure de l'exposé) que de la maîtrise des fondamentaux de l'activité support.
- De nombreuses situations proposées en EPS sont hors sujet. Les candidats ne sont guère familiers des terrains d'action et des performances possibles des élèves. La prise en compte de la différenciation est rarement présente lors de l'exposé. Le positionnement spatial de l'enseignant au cours de l'activité est peu évoqué.
- Les meilleurs candidats exposent de manière pertinente le champ d'apprentissage en le situant dans les programmes avant d'illustrer par des situations adaptées à la problématique retenue.

- Les candidats les plus en difficulté présentent une juxtaposition de situations qui ne répondent pas au constat présenté dans le sujet. Ils manquent de connaissances des pratiques de référence (ex : les sauts, courses et lancers en athlétisme, les manières de transmettre de l'émotion en danse, collaborer et s'opposer en jeux et sports collectifs...).
- Les connaissances sur la démarche d'apprentissage en natation sont très vagues, les conditions règlementaires d'encadrement et de mise en œuvre de cette activité sont parfois méconnues. Certaines situations proposées ne tiennent pas compte des conditions de sécurité spécifiques nécessaires pour la pratique de cette activité.

b. L'entretien :

- Il est regrettable de constater parfois un manque de maîtrise langagière (syntaxe et registre de langue).
- Les candidats qui se distinguent mobilisent leur réflexion et leurs connaissances et sont capables de distinguer animation et enseignement. Ils justifient leurs objectifs et situations d'apprentissage. Il apparaît alors clairement que ces candidats ont préparé l'épreuve avec sérieux.
- Ceux qui sont en difficulté, le sont souvent par méconnaissance des comportements attendus, ce qui les empêche de répondre avec pertinence aux questions du jury.

2. Conseils aux candidats

a. Concernant l'exposé :

- Cette épreuve nécessite une préparation à la hauteur de l'importance de l'EPS dans les programmes de l'école.
- Le candidat doit optimiser le temps d'exposé en prenant soin d'introduire et de contextualiser le propos, ce qui lui permettra alors de mettre en avant ses connaissances dans l'activité concernée.
- Il doit avoir analysé précisément le sujet pour répondre à la problématique en proposant des situations d'apprentissage appropriées à l'âge et aux capacités des élèves et fondées sur les comportements recherchés.
- La prise en compte de la sécurité doit apparaître explicitement.
- Le candidat peut prévoir une différenciation dans les situations proposées pour répondre à l'hétérogénéité des élèves.
- L'usage pertinent du tableau permet d'expliciter les situations présentées au service de l'échange avec le jury.

b. L'entretien :

- Le candidat doit s'attendre à être questionné sur des remédiations avec prise en compte de la différenciation (ex : enfant en surpoids, enfant en situation de handicap).
- La connaissance des activités sportives de référence est indispensable.
- L'explicitation de la démarche d'apprentissage dans chacun des quatre champs est attendue.
- La capacité à adapter les propositions initiales en tenant compte des questions posées par le jury est appréciée.

Deuxième partie « Projection dans le métier de professeur »

La première partie de l'épreuve est consacrée au projet et à la motivation professionnelle du candidat admissible. L'entretien avec le jury porte sur les éléments présentés, et permet au candidat de préciser ou de compléter son exposé initial ;

La seconde partie de l'épreuve est consacrée à "deux mises en situation professionnelles" : l'une d'enseignement (liée à la discipline enseignée ou au contexte de la classe), l'autre relative à la vie scolaire (situation extérieure à la classe). Pour chaque situation, l'entretien dure 10 minutes et est structuré autour de deux questions principales posées par le jury : l'une sur l'analyse de la situation et l'autre sur les pistes de réponses et leviers à envisager.

Remarques générales à propos de l'organisation de l'épreuve et des sujets soumis aux candidats

Les membres du jury soulignent la bonne organisation générale de l'épreuve, et saluent la qualité de la coordination du secrétariat. La réunion préparatoire permet de resituer l'épreuve dans sa globalité et de définir les points de convergence entre les différentes commissions dans l'appréciation des prestations des candidats.

La projection dans le métier de professeur des écoles est traitée à travers des sujets variés, propices à l'organisation d'échanges constructifs dans le cadre des entretiens. Les sujets ont trait aux différentes situations professionnelles et touchent au principe de laïcité et à la promotion des valeurs de la République à l'école, à la problématique du harcèlement scolaire, à la prise en compte de la difficulté scolaire ou des élèves à besoins éducatifs particuliers, à l'école inclusive, à la collaboration professionnelle en contexte pluri-catégoriel, aux partenariats à installer, aux relations avec les familles.

Constats sur les prestations des candidats

Les présentations sont souvent bien construites, les candidats montrant dans leur majorité de bonnes aptitudes à communiquer et une posture favorable aux échanges avec le jury. Le jury a regretté les réponses trop rapides chez des candidats qui ne prenaient pas le temps d'explicitier leur analyse de la situation.

Le jury a apprécié la capacité des candidats à structurer leurs prises de parole, en problématisant la question et en énonçant le plan de leur intervention.

Le travail de préparation de l'épreuve est souvent abouti pour ce qui concerne la présentation du parcours professionnel chez les candidats dont la motivation est perceptible.

Eléments statistiques

Matière épreuve	Moyenne des Notes	Note la plus basse	Note la plus haute	0 à 2.5	2.5 à 5	5 à 7.5	7.5 à 10	10 à 12.5	12.5 à 15	15 à 17.5	17.5 à 20
Entretien avec le jury	11.68/20	0,25	20	1.88	4.08	10.66	10.03	20.38	18.81	15.05	14.73
Projection dans le métier de professeur (note sur 10)	6.20/10	0	10	4.70	20.06	30.09	30.41	10.34			

Principales réussites

Présentation du parcours professionnel :

- Les exposés sur le parcours professionnel sont généralement bien construits et le temps imparti est bien maîtrisé dans l'ensemble ;
- Les parcours de reconversion professionnelle sont souvent bien valorisés ;
- La présentation du parcours est réussie lorsque les candidats parviennent à valoriser les acquis de leur expérience et les compétences acquises en se projetant dans les missions du professeur des écoles ;
- Un adossement du parcours professionnel au référentiel métier du professeur des écoles est apprécié.

Entretien avec le jury :

- Les jurys notent une très grande variété de parcours avec une mise en valeur fréquente d'engagements sportifs, associatifs, culturels qui vient enrichir les compétences des candidats
- Globalement, les candidats montrent une capacité d'écoute et de communication ; le jury apprécie une posture favorable aux échanges, une approche analytique, une réelle prise en

compte des questions formulées et une capacité à affiner ses réponses selon les questionnements du jury ;

- Les meilleurs candidats mettent en relation leurs expériences pratiques et professionnelles et des outils institutionnels ; ils montrent une bonne connaissance du système éducatif et de ses enjeux ; ils mettent en valeur leurs expériences et les compétences déjà acquises en lien avec le futur métier de professeur des écoles.

Mises en situation professionnelle :

- Les meilleurs candidats prennent le temps d'écouter l'énoncé de la situation proposée, prennent des notes et reformulent puis analysent explicitement ou dégagent une problématique qui structure l'exposé ;
- Les valeurs et les principes de la République, les droits et devoirs de l'enseignant, les enjeux du travail partenarial ou les principes de l'école inclusive sont globalement bien connus dans le champ théorique.

Lacunes les plus fréquentes

Présentation du parcours professionnel :

- Les descriptions des parcours sont parfois trop chronologiques, trop narratives, insuffisamment analysées, peu mises en perspective avec le métier du professorat des écoles et les attendus du métier ;
- Une présentation trop courte ou à l'inverse trop longue nuit à la qualité de la présentation ;
- L'emploi d'une syntaxe trop imprécise ou des constructions de phrases approximatives sont regrettables.

Entretien avec le jury :

- Le jury déplore parfois le recours à des réponses trop longues ou trop imprécises ;
- La connaissance du cadre institutionnel demeure encore souvent insuffisante ;
- Le référentiel métier du professeur des écoles est parfois méconnu ;
- La frontière entre le pédagogique et l'éducatif n'est pas toujours clairement positionnée.

Mises en situation professionnelle :

- Les principes de fonctionnement du service public d'éducation semblent parfois méconnus ;
- Les droits et obligations du fonctionnaire, le cadre de fonctionnement de l'école et les acteurs ne sont pas toujours connus des candidats ;
- Les candidats se projettent trop souvent comme seuls dans l'école, ils semblent n'envisager la résolution du problème soulevé que de manière individuelle ;
- Les mises en situation donnent parfois lieu à des stratégies de résolution qui oublient le dialogue avec les familles, les partenaires ou oublient le rôle du directeur, de la directrice d'école, de la circonscription ou de l'Inspecteur ou l'Inspectrice de la circonscription.

Conseils aux candidats

Pour l'ensemble des épreuves, le jury attend des candidats une expression orale modélisante et une bonne maîtrise des programmes d'enseignement.

Présentation du parcours professionnel :

- La projection dans le métier, lorsque le candidat a effectué des stages en écoles, doit être analysée ;
- De manière générale, le jury engage les candidats à se préparer à cette épreuve en s'entraînant, en veillant à respecter les durées prévues ;
- Ne pas coller à sa préparation écrite et éviter l'apprentissage par cœur de sa présentation ;
- Dépasser l'aspect narratif de son parcours, faire le lien avec les compétences requises pour exercer le métier envisagé, analyser sa motivation et les raisons de sa candidature.

Entretien avec le jury :

- Prendre un temps de réflexion avant de répondre ;
- Inscrire ses réponses en référence aux principes de fonctionnement de l'institution ;
- Montrer sa bonne connaissance du fonctionnement de l'Ecole ; des droits et obligations du fonctionnaire ;
- Inscrire son action dans le cadre d'un collectif de travail.

Mises en situation professionnelle :

- Analyser les situations avant de proposer des pistes de résolution ;
- Faire preuve de bon sens et ne pas hésiter à verbaliser son cheminement de pensée ;
- Préparer l'épreuve en anticipant divers argumentaires basés sur des situations-types ;
- Construire les réponses à plusieurs échelles (dans la classe, dans l'école, dans le réseau, avec l'élève - sa famille, la circonscription...) ;
- Approfondir ses connaissances (statuts, programmes, réglementations, fonctionnement de l'école, hiérarchie, service public, valeurs de la République, principes de l'école inclusive, lutte contre le harcèlement, ...) ;
- Faire le lien entre les situations proposées et les parcours éducatifs, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- Envisager le lien entre les situations proposées et les enseignements dans toutes les disciplines.

III. EPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE

Cette année, pour la première fois, les sujets ont été harmonisés pour l'ensemble des académies du Grand-Est (Nancy-Metz, Reims, Strasbourg).

1. Eléments statistiques (académie de Strasbourg)

Nombre de candidats présents : 275

Répartition par langue :

- Allemand : 83
- Anglais : 179
- Espagnol : 12
- Italien : 1

La moyenne des notes est de 14,07 pour l'allemand, 14 pour l'anglais, 13,50 pour l'espagnol et 20 pour l'italien.

2. Durée et notation de l'épreuve

- *Durée de préparation : 30 minutes*
- *Durée de l'épreuve : 30 minutes*
- *L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.*

Il est à noter que seuls 41 candidats ont obtenu une note inférieure à 10, ce qui témoigne d'une bonne préparation à l'épreuve pour la grande majorité des candidats.

3. Rappel de la nature de l'épreuve

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve comporte trois parties.

Elle débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique fourni (10 minutes). Ce document, de deux pages maximum, peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc.

Elle se poursuit par un exposé du candidat sur la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document dans une séance ou séquence pédagogique (10 minutes en français). Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support.

Cet exposé est suivi d'un échange de dix minutes avec le jury dans la langue vivante choisie.

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

4. Critères d'appréciation

4.1 Evaluation des compétences linguistiques

Dans les parties 1 et 3 de cette épreuve, les candidats sont évalués au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), selon les critères suivants :

- Justesse grammaticale et richesse du vocabulaire (maîtrise des formes grammaticales simples et utilisation de formes complexes, adaptation de l'éventail lexical...) ;
- Prononciation (intelligibilité, intonation, prosodie, articulation des sons...) ;
- Capacité à interagir avec les membres du jury (compréhension des questions, implication dans l'échange, aisance dans les réponses, capacité à indiquer les relations entre les idées, capacité à faire émerger et à expliciter le sens et la logique du propos).

4.2 Evaluation des propositions pédagogiques

4.2.1. Présentation du document didactique ou pédagogique

Concernant la présentation du document didactique ou pédagogique fourni (1^{ère} partie de l'épreuve), les critères d'évaluation portent essentiellement sur les capacités du candidat à :

- Effectuer une analyse formelle du document (nature, composition, organisation interne...) ;
- Analyser le potentiel didactique du document ;
- Identifier s'il y a lieu des éléments culturels ;
- Identifier des freins et des leviers.

4.2.2. Exploitation du document didactique ou pédagogique (parties 2 et 3 de l'épreuve)

La présentation par le candidat des propositions d'exploitation du document permet au jury d'évaluer sa capacité à :

- Gérer sa prise de parole (respect du temps imparti pour la partie 2) ;
- Identifier des objectifs d'apprentissage ;
- Mettre en relation ses propositions avec les attendus des programmes pour le cycle concerné ;
- Justifier et analyser ses choix, questionner l'efficacité de la séance, voire la pertinence des éléments constitutifs du support ;
- Inscrire la séance ou la séquence dans un projet de classe ;
- Envisager l'évaluation des apprentissages des élèves ;
- Interroger l'activité de l'élève et les interactions entre les élèves ;
- Réfléchir à l'organisation matérielle et à la gestion du groupe.

5. Bilan pédagogique

5.1 Remarque générale

Les prestations des candidats attestent dans l'ensemble d'un travail de préparation à l'épreuve sérieux. Les attendus de l'épreuve sont maintenant bien connus. On observe globalement un bon niveau linguistique et une belle aisance à l'oral malgré quelques lacunes en grammaire notamment. Grâce à un bagage lexical suffisant, la plupart des candidats est parvenue à bien maîtriser le sujet. De nombreux candidats se montrent motivés et sont en mesure de rebondir de manière dynamique et créative aux questions du jury.

On notera cependant que quelques candidats se présentent à l'épreuve avec des compétences linguistiques insuffisantes, relevant du niveau A2 du CECRL, qui ne permettent pas d'atteindre la moyenne à l'épreuve. Il est donc déconseillé dans ces conditions de se présenter à l'épreuve, seules les notes supérieures à 10 étant prises en compte.

Les interactions avec le jury sont dans l'ensemble fluides et agréables. De nombreux candidats montrent de bonnes capacités réflexives et parviennent à surmonter d'éventuelles difficultés linguistiques pour soutenir les échanges avec le jury.

Les propositions pédagogiques s'avèrent majoritairement intéressantes et souvent solidement structurées. On notera néanmoins que la pertinence du document proposé est rarement questionnée et que l'évaluation des apprentissages n'est que peu évoquée. Par ailleurs, les exemples proposés et les projets finaux manquent souvent d'ancrage dans la réalité concrète de la classe.

5.2 Conseils aux candidats

5.2.1. Présentation du candidat et présentation d'un document support

Les candidats se montrent très volontaires et engagés. Dans l'ensemble, la présentation personnelle est bien maîtrisée ; les candidats exposent clairement leur expérience et présentent leur parcours. Ils ont préparé leur intervention : le propos est construit, le lexique et les structures employées adaptés. Ils font souvent part de leur motivation à enseigner une langue vivante étrangère. Il est cependant conseillé de ne pas se limiter à une description du parcours mais de mettre en valeur leur expérience en l'analysant et en la commentant.

La présentation du document et de ses potentialités reste parfois trop superficielle. Les leviers et les freins sont notamment rarement identifiés ; les candidats hésitent à porter un regard critique sur le document proposé et peinent à percevoir les obstacles éventuels. Or, il ne s'agit pas de dénigrer le document mais de proposer, s'il y a lieu, des ajustements ou des modifications qui le rendraient plus opérationnel.

Lorsqu'il s'agit de relier le document aux programmes, une précision relative est attendue de la part du candidat (niveau attendu du CECRL, spécificités en fonction du cycle, mention des attendus de la pédagogie actionnelle...).

Par contre, on notera avec satisfaction que la majorité des candidats identifient dans le document l'ancrage culturel. Néanmoins, pour y parvenir, de bonnes connaissances culturelles en lien avec la langue choisie s'avèrent nécessaires.

Enfin, cette 1^{ère} partie de l'épreuve consistant en un échange avec le jury, le candidat devra prendre en compte la possibilité de voir ses présentations entrecoupées par des questions du jury.

5.2.2. Utilisation du document proposé dans une séance ou séquence pédagogique

Les propositions de séances faisant apparaître clairement l'objectif, la démarche et les modalités de travail ainsi que la manière dont l'exploitation du support fourni concourt à l'acquisition des connaissances et au développement des compétences visées sont valorisées. L'inscription de la séance dans une séquence, parce qu'elle démontre la capacité du candidat à penser la progressivité des apprentissages, est appréciée. Il est en outre attendu de pouvoir inscrire la scénarisation en lien avec les programmes et textes officiels.

Les programmes sont trop souvent abordés de manière sporadique : le parcours linguistique de l'élève, avec un apprentissage progressif qui se complexifie peu à peu du cycle 1 au cycle 3 n'est que trop rarement abordé. Cela a pour conséquence des propositions de séquences / séances qui se répètent à l'identique quel que soit le niveau.

Par ailleurs, il est attendu du candidat qu'il inscrive la proposition pédagogique dans une logique actionnelle avec une tâche finale réalisable. Cela est encore trop rarement le cas. Certains candidats ont une vision stéréotypée de la démarche actionnelle qui se limite à organiser une rencontre avec des correspondants. Trop peu de projets ont réellement du sens pour les élèves et les incitent à communiquer. Dans la perspective d'une approche actionnelle, il s'avère nécessaire de dépasser le simple apprentissage lexical, encore trop souvent identifié comme seul objectif.

Afin que le candidat puisse s'appropriier la démarche actionnelle, il est fortement recommandé d'aller observer des séances en classe et/ou de prendre connaissance de fiches de préparation de classe allant dans ce sens.

Le candidat devra veiller à ce que ses propositions de mise en œuvre soient détaillées et réalisables dans le quotidien de la classe avec des activités concrètes et des tâches finales simples et claires. Les prérequis devront être identifiés. L'organisation matérielle et la gestion du groupe demandent à être interrogées en

amont. Il évitera de proposer un catalogue de pistes d'exploitation du document ou d'activités stéréotypées qui crée une confusion entre mise en activité des élèves et mise en apprentissage et fera montre de bon sens en opérant des choix de mise en œuvre qu'il sera en mesure de justifier. Il veillera en outre à favoriser les interactions entre élèves dans les activités proposées, de façon à limiter l'omniprésence de l'enseignant.

Les candidats ne devront pas hésiter à s'écarter du support fourni afin de proposer d'autres pistes pédagogiques qui leur paraîtraient plus pertinentes ou complémentaires ou d'autres supports plus authentiques (enregistrements audio ou vidéo par exemple). Ils veilleront à utiliser tous les canaux (visuel, auditif, kinesthésique...)

D'autre part, il est conseillé d'identifier les difficultés sur le plan phonétique et phonologique et de proposer l'étayage nécessaire.

L'évaluation des apprentissages, phase indispensable dans toutes séquences, est trop rarement abordée et présentée. Or, l'évaluation, levier indispensable pour faire progresser ses élèves, permet à l'enseignant de s'assurer que l'objectif visé est atteint et d'envisager si nécessaire des temps de remédiation.

5.2.3. Entretien avec le jury

Cette partie de l'épreuve demande une aisance dans la langue choisie pour permettre au candidat d'interagir spontanément avec le jury, de justifier ses choix, de les questionner. Elle nécessite une maîtrise à minima de la terminologie spécifique à la didactique à laquelle il lui faudra progressivement s'acculturer.

Néanmoins, la majorité des candidats s'investit dans les échanges, prend en compte les remarques pour analyser ses propositions, témoignant ainsi d'une capacité à prendre du recul par rapport à la séance ou séquence proposée.

Il est attendu du candidat une bonne connaissance des faits culturels des pays de la langue choisie, de quelques repères historiques et/ou géographiques, des spécificités qui la caractérisent, l'entrée dans les séquences par la culture étant l'une des priorités des programmes quel que soit le cycle considéré.

L'expression orale pourra avantageusement être enrichie par l'utilisation de connecteurs. Une attention particulière pourra être portée à la justesse phonologique.

IV. EPREUVE ORALE EN LANGUE REGIONALE D'ALSACE

1.1. Éléments statistiques et données pratiques

Sur les 43 candidats, admissibles, **42** ont été définitivement reçus, ce qui confirme qu'opter pour les Langues régionales d'Alsace ne revient pas à s'exposer, loin s'en faut, à une sélectivité particulière.

1.1.1. Durée et notation de l'épreuve

- *Durée de préparation : 1 heure*
- *Durée de l'épreuve : 40 minutes*
- *L'épreuve, coefficientée 2, est notée sur 20 points et la note 0 est éliminatoire*

1.1.2. Format et nature de l'épreuve

Il est rappelé que cette épreuve comporte :

- *Un exposé de 25 minutes qui se décompose comme suit :*
 - *Une analyse ne devant pas excéder 15 minutes, en langue régionale, d'un dossier constitué de documents écrits (textes, graphiques, dessins...) et audiovisuels relatifs à la culture et à la langue, et pouvant inclure des documents pédagogiques ;*
 - *Une présentation, de 10 minutes au plus, en français, d'une utilisation de ces documents dans une séquence ou une séance d'enseignement.*
- *Un entretien avec le jury, d'une durée de 15 minutes, dans la langue régionale choisie préalablement par le candidat et portant sur son exposé préalable et ses motivations pour un enseignement de et en langue régionale.*

1.1.3. Organisation de l'évaluation

Les commissions d'évaluation sont composées de deux membres du jury académique, issus du premier degré et du second degré.

1.2. Bilan de l'épreuve et conseils

1.2.1. Les compétences linguistiques et culturelles en langue régionale

Tout comme pour l'épreuve d'admissibilité, les candidats doivent démontrer que leurs compétences linguistiques et culturelles en langue régionale correspondent au niveau C1 du CECRL.

A l'oral, viennent s'ajouter une indispensable maîtrise de la prosodie, une élocution claire et une fluidité de la parole, l'enseignant se devant de présenter un modèle linguistique authentique et de très bonne facture aux élèves qui lui sont confiés.

Lorsqu'il s'agit de faire usage du français, les candidats sont tenus de recourir à un registre de langue suffisamment soutenu.

1.2.2. Contenu du dossier pédagogique et pistes d'exploitation du dossier

Chaque dossier pédagogique comporte des documents écrits et une courte vidéo.

Les thèmes abordés, distribués sur différents niveaux allant jusqu'au cycle 3, portaient, par exemple, sur la nourriture, les *Freibäder*, les animaux...

Les candidats pourront se référer avantageusement aux points développés en 1.3. concernant le volet pédagogique de l'épreuve d'admissibilité pour répondre aux exigences de l'épreuve orale.

Il serait bon de tenir également compte des remarques suivantes :

- La première consigne encourage les candidats à analyser de manière critique le dossier afin de procéder à une mise en œuvre vraiment dynamique prenant en compte les contraintes imposées par l'agencement et les contenus proposés. Décrire les différents documents ne saurait suffire ;
- Dans la mesure où les dossiers pédagogiques présentent des documents de nature différente, une exploitation en multimodalité aurait pu favoriser une approche différenciée permettant de tenir compte de différents profils linguistiques d'élèves ;
- Il est rappelé que la séance proposée doit s'appliquer à un cours de langue et n'est pas amenée à trouver un prolongement dans d'autres disciplines (EPS, sciences, histoire...).

1.2.3. Compétences spécifiques requises pour une épreuve orale en interaction avec le jury

Dans l'ensemble, les prestations ont été de bonne qualité car les candidats ont su démontrer aussi qu'ils possédaient une bonne maîtrise du langage non-verbal, de même qu'ils ont réussi, en général, à approfondir les éléments mentionnés lors de l'exposé ou à prolonger la réflexion engagée en tenant compte des remarques et suggestions du jury. Dans cette interaction, ils ont souvent nuancé et fait évoluer leur propos.

En entrant dans un dialogue constructif avec le jury, ils attestent d'une capacité à adopter une posture réflexive et d'une ouverture d'esprit laissant apparaître de bonnes dispositions à se former dans le futur et présager des rapports fluides avec les différents acteurs de la communauté éducative qu'ils ne manqueront pas de côtoyer tout au long de l'exercice de leur mission d'enseignant.